**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## La Direction générale de la fiscalité poursuit son rapprochement avec les contribuables vaudois

**Comme régulièrement en début d'année, le chef du DFIRE a fait le point sur les activités du fisc vaudois et présenté les nouveautés pour le contribuable en 2016. Il a souligné l'évolution positive des dépôts électroniques de la déclaration d'impôt et des demandes de pièces. Accompagné de la nouvelle directrice générale de la fiscalité, il a détaillé les projets qui permettent à l'administration de poursuivre son rapprochement avec la population, en matière de visioconférence, d'équipement des offices et de cyberfiscalité.**

Près de 424'000 déclarations d'impôt 2014 ont été déposées au 18 janvier, sur les 452'000 contribuables (personnes physiques) que comptait le canton. Le chef du DFIRE Pascal Broulis a souligné la bonne progression du dépôt au format électronique, qui concerne désormais 249'000 déclarations contre 232'000 l'année précédente et 210'000 l'année antérieure. Toutefois, le format papier représente encore 41% des déclarations déposées.

Autre élément jugé satisfaisant, actuellement le nombre des demandes de pièces justificatives par les taxateurs a diminué sensiblement, passant de 50'400 pour la déclaration 2013 à 44'400 pour la déclaration 2014. Cette évolution témoigne, selon le chef du département, du lien de confiance qui s'établit entre l'administration fiscale et le contribuable qui n'est plus soumis au dépôt systématique de pièces. Pascal Broulis a relevé encore que 81,4% des contribuables ont été taxées au 18 janvier pour la période fiscale 2014, soit légèrement mieux que l'an dernier à la même date pour la période 2013, compte tenu des 6500 contribuables vaudois supplémentaires.

Toujours soucieuse de son rapprochement avec la population, la Direction générale de la fiscalité (DGF) poursuit dans la voie de la cyberfiscalité pour consolider et développer l'efficience acquise ces dernières années, grâce notamment à l'application VaudTax, au dépôt électronique de la déclaration d'impôt, à la cybertaxation, à la refonte du système d'information de la fiscalité, ou encore au centre d'appels téléphoniques (CAT).

Directrice générale de la fiscalité depuis un an, Marinette Kellenberger a présenté les nouvelles fonctionnalités de VaudTax 2015. Elle a rappelé la possibilité introduite en

novembre dernier de déposer sa demande de modification d'acomptes en ligne. Elle a fait le point également sur le lancement récent de la e-facture et l'intégration de l'IFD dans les acomptes.

Pour soutenir le contribuable dans ces nouvelles démarches, des bornes wifi sont disponibles dès maintenant, et des tablettes équiperont depuis février les guichets des offices d'impôt. Pour faciliter en outre les échanges avec l'administration fiscale, le projet pilote «les impôts ont un visage» permettra prochainement d'établir un contact visuel avec son téléconseiller du CAT au moyen de l'application Skype.

Une autre priorité pour la DGF est de limiter autant que possible les difficultés de paiement et, au final, les dossiers de contentieux. Pour la première fois, dès l'été 2016, un relevé informatif parviendra aux contribuables dont tout ou partie des acomptes échus ne seraient pas réglés.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 janvier 2016

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DFIRE, Pascal Broulis, conseiller d'Etat, 021 316 20 01; Marinette Kellenberger, directrice générale de la fiscalité, 021 316 20 42

**TÉLÉCHARGEMENT(S)**

Presentation impots 2016